

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

**Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la
dénomination « Brousse du Rove »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Brousse du Rove » par [l'arrêté du 31 mai 2018](#) relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Brousse du Rove », prend effet au 28 juin 2018, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.